

La Lettre du CDJ

Mars 2023

cdj
Conseil de déontologie journalistique



présomption d'innocence

Filter par articles

Rechercher

Sélectionnez les enjeux devant être invoqués :

- Article 1 Article 2 Article 3 Article 4 Article 5 Article 6 Article 7 Article 8
 Article 9 Article 10 Article 11 Article 12 Article 13 Article 14 Article 15 Article 16
 Article 17 Article 18 Article 19 Article 20 Article 21 Article 22 Article 23 Article 24
 Article 25 Article 26 Article 27 Article 28

Ce tableau liste les décisions correspondant à votre requête **présomption d'innocence**, triés en fonction de leur pertinence.
Trier les résultats en cliquant sur un intitulé de colonne (utilisez la touche Shift/Majuscule pour trier sur plusieurs colonnes en même temps).
Raffinez davantage votre recherche (cible, plaignant, mot-clé, etc.) en utilisant le champ textuel ci-dessous, à droite.

Résultats par page : 10

Filter les résultats :

Référence	Date de la plainte	Date de la décision	Décision	
19-29	24/10/2019	01/12/2021	Plainte partiellement fondée	Texte complet
19-16	02/07/2019	24/02/2021	Plainte non fondée	Texte complet
20-35	19/08/2020	24/03/2021	Plainte non fondée	Texte complet
17-55	30/12/2017	12/12/2018	Plainte non fondée	Texte complet
17-29	05/07/2017	06/12/2017	Plainte non fondée	Texte complet
16-42	10/06/2016	15/11/2017	Plainte non fondée	Texte complet
17-26	13/06/2017	06/12/2017	Plainte partiellement fondée	Texte complet
19-20	09/09/2019	08/09/2021	Plainte non fondée	Texte complet
19-15	28/05/2019	23/09/2020	Plainte non fondée	Texte complet
21-10	15/02/2021	18/05/2022	Plainte partiellement fondée	Texte complet

Résultats pour cette requête : 14

Précédent 1 2 Suivant

© AADJ & CDJ - Interface développée par le CENTAL (UCLouvain) avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

• Dernières décisions du CDJ

Le Conseil de déontologie journalistique a rendu sept décisions entre janvier et février 2023, dont six plaintes fondées. Celles-ci concernaient respectivement : des titres d'articles en ligne non conformes à la vérité (22-31 & 22-40) ; la gestion et modération d'un débat en direct (21-42) ; l'omission d'informations essentielles (21-37 & 22-42) et le relais sans distance d'une opinion qui jetait le doute sur des faits manifestement non établis ou douteux susceptibles d'impacter la santé ou la vie en société (21-38).

[Lire les décisions de janvier 2023](#)

[Lire les décisions de février 2023](#)

- **Découvrez la jurisprudence du CDJ (autrement) grâce à son nouveau moteur de recherche intelligent**

Le CDJ a récemment rendu public un moteur de recherche intelligent permettant de s'y retrouver rapidement et efficacement dans la jurisprudence de l'instance – soit plus de 450 décisions à ce jour. En plus de constituer un outil de référence pour les membres du CDJ eux-mêmes, l'interface, développée par le CENTAL (UCLouvain) avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permet à tous – journalistes, médias, tous publics – d'y trouver des premières réponses aux questions déontologiques qu'ils se posent.

[Lire le communiqué](#)

[Consulter l'outil](#)

- **Les conseils de presse européens à la « Global Conference » de l'UNESCO**

Une table ronde #PressCouncilsEU coordonnée par le CDJ s'est déroulée le 21 février au QG de l'UNESCO à Paris, dans le cadre de sa conférence annuelle (« Internet for Trust »). Cette session ayant pour thème le rôle crucial de l'autorégulation journalistique dans la modération des contenus en ligne a rassemblé des intervenants des conseils de presse allemand, belge (CDJ), finlandais, français et britannique (Impress) ainsi que des participants venant de différents horizons (société civile, autres conseils de presse, médias et journalistes, régulateurs, académiques, etc.).

TUESDAY, FEBRUARY 21
TIME – 15:30 – 17:30
ROOM – III

Internet for Trust
TOWARDS GUIDELINES FOR REGULATING DIGITAL PLATFORMS FOR INFORMATION AS A PUBLIC GOOD
GLOBAL CONFERENCE, UNESCO HQ
PARIS / 21–23 FEBRUARY, 2023

THE KEY ROLE OF JOURNALISTIC SELF-REGULATION IN MODERATING DIGITAL CONTENT

KATHLEEN GROSSET
PRESIDENT, CDJM

MURIEL HANOT
SECRETARY GENERAL, CDJ

LAURA JUNTUNEN
COMPLAINTS ANALYST, 3SN/CMM

LEXIE KIRKCONNELL-KAWANA
DEPUTY CEO, IMPRESS UK

HELENA PETEN DE PINA PRATA
RESEARCHER, CDJ

ROMAN PORTACK
DIRECTOR, PRESSERAT

ANNA VIDAL
PROJECT MANAGER, CDJ

Organized by **PRESS COUNCILS .EU** **cdj**

consult more sessions here

[Consulter le site de la conférence](#)

Lire le communiqué

- **Le CDJ suspend son adhésion à l'AIPCE**

Le CDJ a décidé ce mercredi 8 mars de suspendre son adhésion à l'Alliance européenne des conseils de presse (AIPCE). L'AIPCE est confrontée à une crise interne grave, en raison de la présence du Conseil de déontologie russe. Cette crise a provoqué le départ de l'instance ukrainienne, suivie par une dizaine d'autres organes de déontologie (essentiellement du nord de l'Europe et des Balkans). Le CDJ constate que la décision unanime de l'assemblée générale de décembre 2022 de confier à deux médiateurs externes le soin de résoudre en toute indépendance la crise interne semble ne pas être suivie d'effet, voire même être remise en question. Au vu de la situation actuelle et en dépit des efforts qu'il n'a pas ménagés pour aller de l'avant dans ce dossier, le CDJ estime désormais nécessaire de signifier sa suspension immédiate de l'AIPCE.

Lire le communiqué

- **Qu'attendent les journalistes du CDJ ?**

Cette question, vaste mais essentielle, le Conseil l'a posée aux principaux intéressés par le biais d'un questionnaire en ligne diffusé en mai 2022 via les médias, l'AJP, les écoles de journalisme et les sociétés de services pour indépendants. 214 journalistes aux profils divers et variés ont ainsi répondu aux questions ouvertes et fermées du CDJ, posant le bilan, donnant leur avis et suggérant les améliorations qu'ils souhaitent voir quant à l'autorégulation journalistique. Si l'on devait résumer les résultats de cette enquête en une phrase, ce serait la suivante : le CDJ est une instance utile et légitime aux yeux des journalistes... mais selon eux trop peu connue du grand public (et parfois de la profession elle-même) ! Ce sondage inédit confirme par ailleurs le rôle de premier plan du Conseil dans la qualité – déontologique – de l'information et le dialogue des médias avec les publics.

Lire le communiqué

Les résultats de l'enquête en images

- **Invitation à la conférence « Journalisme : jusqu'où la sélection et production automatisées de contenus ? » (ABiPP)**

Jusqu'où une création automatisée de contenus – en ce compris de nature journalistique – est-elle admissible ? A quoi peut-on s'attendre ? Quels sont les risques – ou les perspectives – tant pour la presse que pour les lecteurs et les internautes ? Que nous réservent les plates-formes ou des sociétés commerciales telles qu'OpenAI, auteur de ChatGPT et de Dall-E ? La déontologie journalistique doit-elle être adaptée ? Comment par ailleurs savoir si une source d'infos est d'origine humaine ou artificielle ?

Autant de questions que compte aborder la conférence qu'organise l'ABiPP, association de médias indépendants 100% numériques belges francophones. Orateurs invités pour la circonstance : Antonin Descampe, professeur en journalisme et en innovation média à l'UCLouvain, et Alain Vaessen, vice-président du CDJ et journaliste à la RTBF.

Quand ? Le mardi 4 avril 2023 à 14h.

Où ? Résidence Palace (Rue de la Loi 155, Bruxelles).

Inscriptions via l'adresse info@abipp.be

Lire le communiqué

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).



Vous désinscrivez de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2023 CDJ/AADJ, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

